

RECYCLAGE PRÉPARATION À L'HABILITATION DU PERSONNEL REALISATION DES OPERATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE EN HAUTE TENSION		
Les titres ex : H1, H2, H2V, HC... seront à définir au préalable. Voir questionnaire remis lors de la demande d'inscription		
OBJECTIF	PUBLIC	PRÉ-REQUIS
Etre capable de mettre en application les prescriptions de sécurité lors des travaux électriques.	Tout personnel chargé d'exécuter des travaux hors tension ou au voisinage des ouvrages électriques HT.	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir les compétences techniques nécessaires - Ne pas avoir de contre indication médicale
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 10 personnes maximum.		
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION Selon Norme NF C 18-510		
THÉORIE		PRATIQUE
<p>1. Généralités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des risques et incidence sur le comportement. - Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique. - Les personnes intervenantes, les ouvrages électriques. - Les opérations, les zones d'environnement, les documents écrits. - Les fonctions de l'appareillage, l'utilité des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages. <p>2. Opérations en haute tension</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux et opérations particulières en HT, la consignation HC - Mission : du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant. - Travaux au voisinage en HT, opérations sur les canalisations électriques. - Remplacement de fusibles. <p>3. La sécurité lors des opérations</p> <p>4. Les installations électriques HT</p> <p>5. Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une partie pratique dans l'établissement du salarié - Mise en application pratique. - Travaux pratiques sur installations HT de différents types (postes ouverts, comptage, etc....). - Revue des dangers inhérents à ces différents équipements. - À l'issue de l'application pratique, il sera formulé, à l'employeur, un avis, l'aidant à définir le contenu du titre d'habilitation.
DURÉE MINIMUM	LIEU	ÉVALUATIONS DES CONNAISSANCES
11 heures / 1 jour 1/2	<ul style="list-style-type: none"> - En entreprise - En centre 	Evaluation théorique et évaluation pratique.
PÉDAGOGIE		
<p>La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié ayant une pratique régulière des opérations énoncées dans la NF C 18-510. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentations de fabricants...) et de support stagiaire.</p> <p>Les moyens utilisés seront <u>les plus adaptés possibles</u> pour permettre de visualiser les risques et les mesures de prévention applicables.</p> <p>Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur maquette et armoire électrique de formation, contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.</p> <p>Pour les stages en entreprise : prévoir une salle de formation ainsi qu'une installation électrique sécurisée et adapté à la réalisation d'exercices et de tests pratiques (selon titre d'habilitation).</p>		
VALIDATION DES ACQUIS	ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	
A l'issue de la formation, si réussite aux évaluations, UCFE délivrera à l'employeur un avis pour l'habilitation du personnel et une attestation de stage.	EPI adapté pour la partie pratique : chaussures de sécurité, gants ...	

Recyclage recommandé tous les 3 ans.

Les titres d'habilitations doivent être examinés au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire